



Paris, le mardi 30 mai 2017

Circulaire : 013-17

Émetteur : DRSI – Relations sociales

Affaire suivie par Laurence De Bruyne - @mél. : observatoires.regionaux@ucanss.fr

Objet : Campagne des observatoires inter-régionaux 2017 et nouveau découpage inter-régional

Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous informe que la campagne des observatoires inter-régionaux 2017 se déroulera du **8 novembre au 15 décembre 2017**.

Conformément à l'accord relatif au dialogue social du 5 mai 2015, les observatoires inter-régionaux ont pour objet d'évaluer les effets de la mise en œuvre, au plan local, des accords collectifs négociés au plan national, afin de vérifier l'atteinte des objectifs poursuivis par les partenaires sociaux et de présenter des études en matière de ressources humaines.

Dans ce cadre, les observatoires favorisent les échanges sur les pratiques de gestion des ressources humaines développées par les organismes lors de la mise en œuvre des accords, qui contribuent à l'atteinte des objectifs.

Le programme de la campagne 2017 arrêté lors de l'Instance Nationale de Concertation du 9 février 2017 comprend :

1. La politique salariale 2016 avec notamment le bilan de l'accord du 30 novembre 2004 et celui de l'accord relatif à l'intéressement
2. Le bilan de l'accord sur le travail à distance du 4 mars 2014
3. La mobilité des salariés : partage de l'étude 2016/2017 réalisée paritairement dans le cadre des travaux de la CPNEFF

Lors de la réunion de l'Instance Nationale de Concertation, **un nouveau découpage inter-régional a été adopté** qui tient compte de l'évolution depuis le 1er janvier 2016 des régions administratives.

Toutefois, la nouvelle répartition des observatoires maintient le nombre des réunions à sept et s'efforce de tenir compte des infrastructures d'accès aux régions.

Par conséquent, pour la campagne 2017, la répartition des réunions et des inter-régions est la suivante :

- L'observatoire Bretagne - Pays de la Loire aura lieu le Mercredi 8 novembre 2017 à Rennes
- L'observatoire Provence – Alpes - Côte d'Azur - Corse – Occitanie se déroulera le Mardi 14 novembre à Montpellier
- L'observatoire Auvergne - Rhône-Alpes aura lieu le Vendredi 17 novembre à Lyon
- L'observatoire Normandie – Hauts de France se tiendra le Jeudi 23 novembre à Rouen
- L'observatoire Île-de-France se tiendra le Vendredi 24 novembre à Paris
- L'observatoire Centre - Val-de-Loire – Nouvelle Aquitaine se tiendra le Vendredi 1er décembre à Poitiers
- L'observatoire Grand-Est – Bourgogne – Franche-Comté se tiendra le Vendredi 15 décembre à Strasbourg

Concernant la composition du collège employeur, je vous rappelle qu'elle est établie au sein de vos réseaux par les caisses nationales.

Si vous êtes intéressé (e) pour participer en tant que membre du collège employeur au sein de la région dont votre organisme relève, il vous appartient de prendre contact avec votre caisse nationale.

Dans l'attente, et pour celles et ceux d'entre vous qui auront été désignés à ce titre, je vous remercie de bien vouloir réserver la date correspondant à votre région. Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric
Directeur